

Hier L'AVENIR

Étang de Thau : les redites de l'Histoire

Toute l'histoire de l'exploitation de l'étang de Thau est marquée par de nombreux conflits socio-économiques, de luttes incessantes pour s'approprier l'espace et la ressource...

Pour mieux en comprendre l'origine, il n'est pas inutile de décrire brièvement la configuration de ce plan d'eau objet de tant de convoitises...

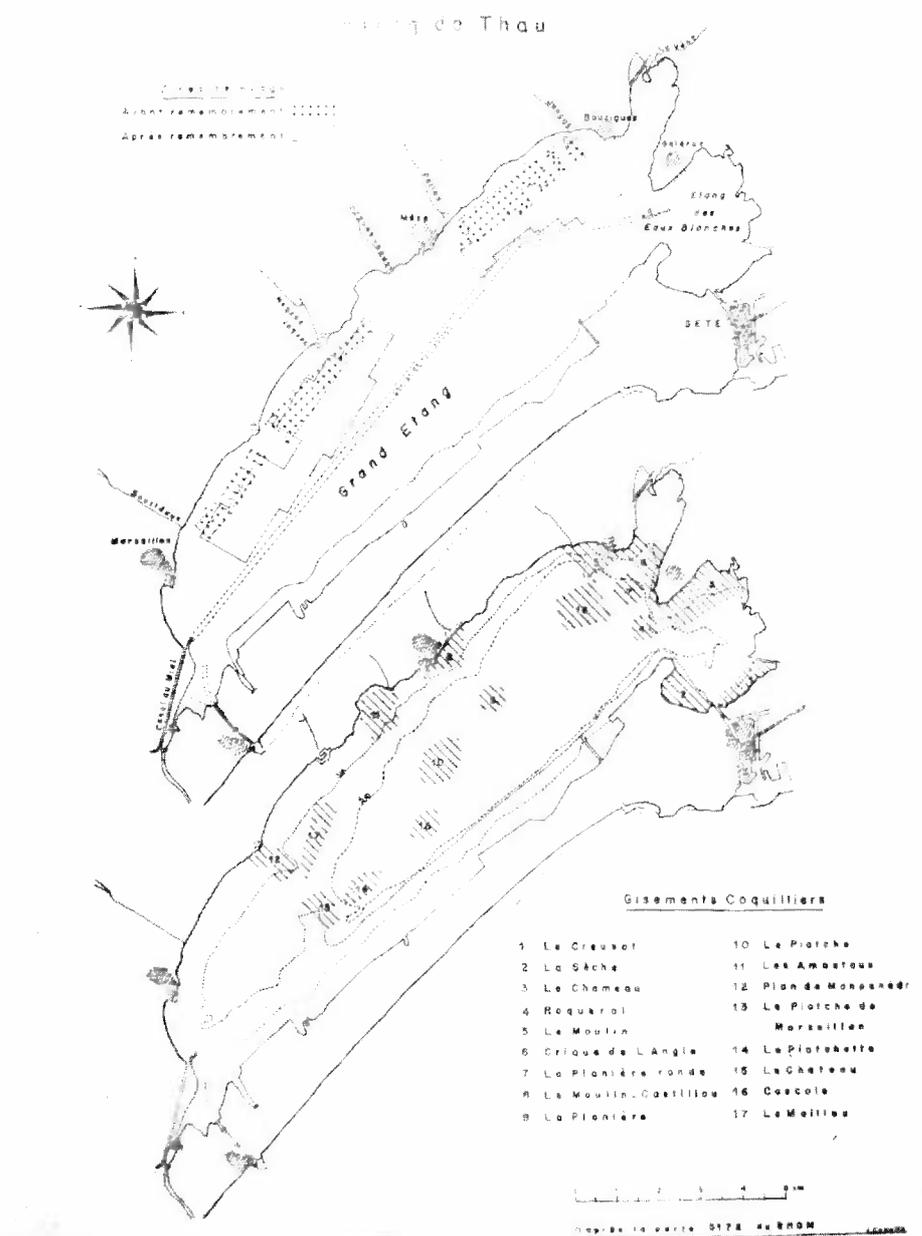
L'étang de Thau s'étend sur près de 7500 ha et forme une bande de 19 km de long sur 4,5 km de large. Il présente en réalité deux parties inégales séparées par un détroit formé par la pointe de Balaruc et la pointe de Barrou à Sète.

Ainsi distingue-t-on l'étang des Eaux Blanches (600 ha) et le Grand Étang (7000 ha).

La «loi» du premier occupant

Depuis toujours, les habitants de la région ont pratiqué la pêche du poisson source principale de leurs revenus à laquelle s'ajoutait l'exploitation de gisements coquilliers naturels.

Dès la fin du 19^e siècle, les



Étang de Thau. Zones d'élevages. Gisements coquilliers (d'après données fournies par A.M. de Sète).

pêcheurs s'étaient préoccupés de la pérennité du stock coquillier et avaient tenté à plusieurs reprises de reconstituer artificiellement les gisements, mais tous ces essais s'étaient soldés par un échec.

A cette époque, il existait cependant quelques établissements d'expédition ostréicoles, en dehors de l'étang de Thau, installés sur les canaux de « Cette ».

Ces entreprises menaient exclusivement une activité d'engraissement d'huîtres originaires de l'Atlantique.

Jusque là, tout se passe bien entre pêcheurs et ostréiculteurs, chacun étant « chez soi », point de problème de voisinage...

Il y avait bien eu quelques demandes, en 1888, d'installations de parcs ostréicoles dans l'étang de Thau, mais devant la forte opposition des pêcheurs, ses initiateurs avaient dû renoncer...

1907 est une date qui marque la naissance d'une série de conflits, c'est en effet cette année là que les établissements d'expédition ostréicoles installés sur les canaux de « Cette » sont définitivement fermés pour raisons sanitaires, les huîtres étant déclarées impropres à la consommation. C'est l'occasion saisie par Pierre Lafite et Pierre Paul, ceux là même qui s'étaient déjà vu refuser leur demande de concessions, pour relancer leur projet, arguant que les eaux de l'étang de Thau étaient certainement plus saines que celles des canaux. Comme précédemment, on assiste à une levée de boucliers, les pêcheurs s'opposent vivement à ce projet qui risque de les mener tout droit à la misère. Mais à la lecture attentive des pétitions déposées ici où là, on comprend bien que la concurrence n'est pas la seule raison de la colère des pêcheurs : les nouveaux candidats à l'exploitation de l'étang sont pour la plupart étrangers à la région et de

LE DUC DE ROQUELAURE LIEUTENANT General des Armées du Roy, Commandant en Chef dans la Province de Languedoc

ETant nécessaire d'empêcher toute communication entre les Habirans des Lieux situez sur le Bord de l'Étang de Tau avec ceux de Cette; Nous en consequence de l'Arrêt du Conseil du Roy rendu le 20. Decembre dernier: ~~Defendons à toutes Personnes, qui resident en de la dudit~~ Etang, d'y pêcher à l'avenir, que dans la partie qui leur sera indiquée, par Monsieur le Marquis de Tarneau, Maréchal des Camps & Armées du Roy, Commandant sous notre autorité, sur la Ligne, depuis le Rouergue jusques & y compris Cette, & ce sur peine de la vie contre les Contrevenans & sera notre présente Ordonnance lue, publiée & affichée par tout où besoin sera, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance. FAIT à Narbonne le 25. Janvier 1722.
Signé, LE DUC DE ROQUELAURE. Et plus bas; Par Monseigneur, D'LESAGE.

Arrêté du 25 janvier 1722.

plus ils ne sont pas inscrits maritimes !

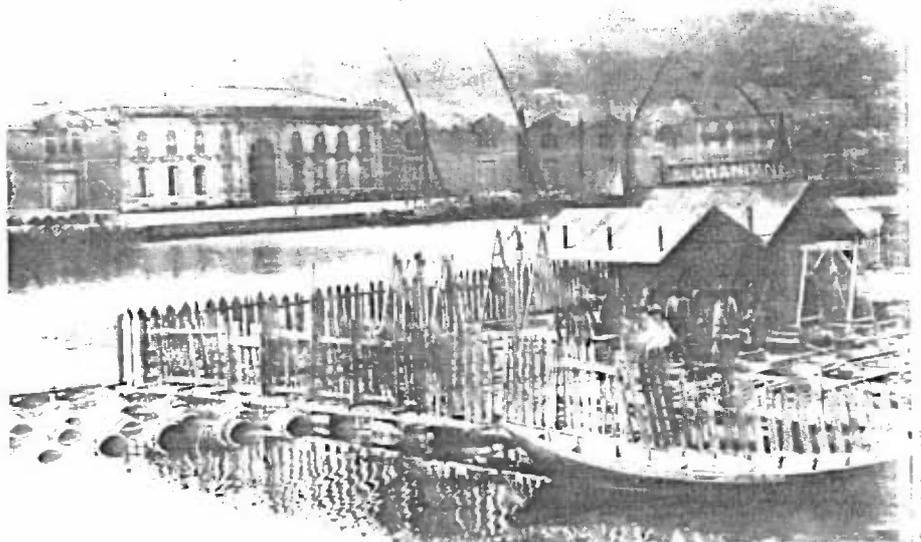
C'est bien plus qu'il n'en faut pour mettre en colère les profession-

Parc flottant - Canal de Cette 1884 - Musée de Sète.

nels qui se voient déjà colonisés et privés de leur gagne-pain.

En ce qui concerne la question de la concurrence sur le terrain qui se

THAU — 180 — CETTE, Quai Vauban, Parc aux Huîtres



QUARTIER DE CETTE

ENQUÊTE

DE COMMODO ET INCOMMODO

Une enquête est ouverte du 5 au 20 Février

dessinait à l'horizon, il faut se souvenir que les pêcheurs depuis longtemps se plaignaient d'être abusés par des marchands qui s'approvisionnant en huîtres chez eux à bas prix allaient revendre à des prix très attrayants sur le littoral. Ceci pour dire que les ostréiculteurs n'avaient déjà pas bonne presse chez les pêcheurs professionnels de l'étang de Thau.

Cette fois, les pêcheurs ne se firent pas entendre des autorités compétentes, et Pierre Lafite et Pierre Paul finirent par obtenir leurs concessions, c'était la fin d'une exclusivité d'exploitation revendiquée par les riverains. Progressivement mais modérément d'autres concessions furent attribuées, représentant seulement une surface de 16 ha seulement en 1922.

C'est à fin de la Deuxième guerre mondiale et jusque vers 1957, que l'activité ostréicole sur l'étang de Thau va connaître son véritable essor. Ainsi, en 1957, on dénombre 237 concessions occupant 600 ha environ. Il faut bien se rendre à l'évidence, pourtant pêcheurs et ostréiculteurs resteront sur leurs positions, émaillant leurs relations de conflits d'ampleur inégale donnant fort à faire aux prud'hommes pour maintenir une cohabitation fragile...

Les problèmes se multiplient...

Une autre source de frictions vint de la pénétration d'une flottille de bateaux de fort tonnage dans les zones de pêche de l'étang de Thau.

Comment résister à l'envahissement de véritables « industriels » de la pêche aussi puissamment équipés, comment ne pas craindre de voir les stocks littéralement dévastés ? Devant cette situation nouvelle, les pêcheurs ne pouvaient rester passifs et manifes-

au sujet d'une demande d'installation de parc sur les bords de l'Etang de Thau, à 500 mètres environ au sud-ouest du port de Balaruc, dans une propriété privée, avec prise d'eau dans l'étang.

Le dossier de l'affaire est déposé dans les bureaux de l'Inscription Maritime, à Cette, où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

CETTE, le 14 Février 1968.

L'Administrateur de l'Inscription Maritime,

Signé : **A. LAFONT**

Affichage d'enquête de Commodo et Incommodo. Concession Pierre Paul 1908.

tèrent fermement leur mécontentement. Une fois de plus il fallut réglementer.

L'arrêté prud'homal du 18 mai 1941 rendit obligatoire le mouillage de gros bateaux à l'entrée de l'étang de Thau, limitant par voie de conséquence l'effort de pêche...

Apaisante mesure, encore fallait-il que la loi soit respectée, en 1967 ne signalait-on pas encore la présence de chalutiers dans l'étang de Thau !

Les années soixante sont marqués par le développement du tourisme et autour de l'étang de Thau, on se mobilise déjà...

Découvrant ce vaste plan d'eau, les touristes s'adonnent de plus en plus nombreux aux joies de la plaisance motorisée.. Tant qu'il ne s'agissait que de voiliers, la quié-

tude des pêcheurs était respectée, mais le passage de dizaines de hors-bords pétaradants toute la journée devint très rapidement inacceptable. Outre la nuisance sonore, les pêcheurs estimant que ces engins faisaient fuir le poisson, ils décidèrent de faire respecter leur droit à l'exercice de leur profession et se rendirent en nombre le 5 mai 1963 à Balaruc-les-Bains pour protester contre l'implantation de la base de loisirs du Touring-club de France et ceci avec d'autant plus de convictions que l'Institut des Pêches avait exprimé un avis allant dans le même sens quelques semaines plus tôt. Résultat, l'Administration de l'Inspection maritime de Sète fit une proposition d'interdiction totale le 14 mai... dont l'efficacité se fit attendre.

Depuis, il semble que chacun se soit plus ou moins accomodé de

Photo Y. Fauvel/Itremer

la situation, surtout si l'on sait que parmi les pêcheurs eux-mêmes, certains n'hésitent pas à sillonner avec bien peu de délicatesse les zones conchylicoles.

Des alliances revues et corrigées...

Tout au long de l'histoire mouvementée de l'exploitation de l'étang de Thau, on observe que les alliances se forment et se défont au rythme des nouveaux arrivants : tantôt les professionnels font front commun contre les non inscrits maritimes, tantôt ils s'opposent entre professionnels de régions différentes, plus tard c'est l'unité retrouvée contre la gente touristique.

Quand parqueurs et pêcheurs se retrouvent...

Décidément, les « ennemis » d'hier peuvent devenir les amis de circonstances... si l'on en croit les récits de cette lutte qui opposa l'ensemble des professionnels, tout pêcheurs et parqueurs confondus à la présence de nouveaux « profiteurs » des rives de l'étang de Thau. Cette unité dans le combat s'explique sans doute par le fait que depuis l'époque où les premières concessions ostréicoles furent installées sur l'étang, de nombreux pêcheurs étaient venus à cette activité rémunératrice.

Ces nouveaux « chercheurs d'or » ne s'intéressaient ni à la pêche du poisson ni à la conchyliculture mais à la cueillette d'« escavènes » ou vers appâts dont le marché était très attractif.

Pour les professionnels, il ne s'agit plus de problème de concurrence, mais bien d'une question de protection du milieu. En effet, cette récolte d'escavènes se pratique à pied le long du rivage, le matériel employé étant une simple fourche pour racler les fonds. Apparemment anodine, cette pratique eût pour conséquence une certaine détérioration du rivage, faisant

LES PECHEURS DU BASSIN DE THAU ONT MANIFESTE DANS LA SERENITE



C'est avec détermination mais sans perdre le calme et le sens de la mesure que les pêcheurs du Bassin de Thau se sont rassemblés hier matin à cet endroit l'Institut des Pêches, rue Voltaire, au centre du groupement. Cette manifestation a permis de rétablir le dialogue et de permettre aux pêcheurs de se faire entendre. Le dialogue a pu se rétablir entre les techniciens et les pêcheurs. Ces derniers ont obtenu l'interdiction de pêcher contre la présence de vers plus appréciés par les touristes.

Étang de Thau - Manifestation des pêcheurs devant les bureaux de l'Institut des Pêches, avril 1962. Journal "Midi Libre".

apparaître une vase quasi permanente. L'Institut des Pêches appuya par ses recommandations les doléances des pêcheurs; nous étions en 1955 et il fallut attendre encore quatre ans pour qu'un arrêté soit pris pour régler cette pratique. La nature avait pris les devants, puisque l'espèce convoitée avait déjà quasiment disparue tant elle avait été exploitée.

Dans l'ensemble de ces conflits, qui ont abouti à autant d'arrêtés et de recommandations, on

observe que ce sont surtout les moyens de faire respecter la loi qui ont fait défaut. Peu de choses ont changé depuis un siècle, les antagonismes et les corporatismes demeurent. La compétition pour l'exploitation de l'étang de Thau est une longue histoire, peut-être une redite.

d'après les travaux en cours
de Y. Fauvel
Directeur de Recherches
Chargé de mission/Ifremer

BIBLIOGRAPHIE

1. BAQUE (F.) et ROUQUETTE (A.), 1960.
- Un village du littoral au cours des siècles. Bouzigues, des origines à 1914.
2. CALVET (L.)
- L'ostréiculture à Cette et dans la région de l'étang de Thau. 1910.
3. RAIMBAULT (R.)
- Science et Pêche I.S.T.P.M. n° 126, mai 1964.
- Croissance des huîtres atlantiques élevées dans les eaux méditerranéennes françaises.
4. FAUVEL (Y.)
- Ozonation de l'eau de mer et épuration des coquillages.
- Science et Pêche ISTPM n° 125 Avril 1964.

5. FAUVEL (Y.)
- La pollution bactérienne des eaux et des coquillages de l'étang de Thau.-Rev. Trav. ISTPM, 1967, T XXX1 (1).
6. RINGUELET (R.)
- Bilan de la politique menée pour la protection et la valorisation des étangs littoraux
- Rapport n° 1, septembre 1981.
7. TROADEC (J.P.)
- Introduction à l'aménagement des pêcheries : intérêt, difficultés et principales méthodes. Mai 1982.
8. DOUMENGE (F.)
- La pêche en Méditerranée, 1974.
9. WEBER (J.) et FONTANA (A.)
- Pêches et stratégies de développement (discours et pratiques). FAO, Rome, 10-14 mai 1983.